Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20261019-20261089-DE

Département de l'Indre — **Délibération du Conseil Municipal**

Commune du Poinçonnet — **Séance du 19 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre, à 18h30, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le treize octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1er Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie – BARON Bernard – BONESME Elodie – BOSSUT Martine – CAGNATO Frédéric – DARDANT-LORILLOUX Gaëlle – DELALANDE Elisabeth – DESAIX Ludovic – DUPRÉ-SÉGOT Danielle – FORT Jean-Michel – FOUCHET Mathilde – FOURÉ Eric – GORGEON Célia – GRABOWSKI François – MICHAUD Laurent – PALLEAU Bruno – PHILIPPON Emilie – QUESADA Jean-François – RENÉ Adrien – RIPART Christine – THOMAS Vincent – THOONSEN Fanny – TRISTANT Patrick – VARVOU Nathalie – VIRARD Christian – VIGNAU Olivier

Absents avec pouvoirs : AUGER Frédéric (procuration à VIGNAU Olivier) – CHAUVAT Mayline (procuration à DUPRÉ-SÉGOT Danielle) – DUPEYRON Marie-Christine (procuration à VIRARD Christian)

Secrétaire de Séance : VARVOU Nathalie

Présents : 26 — **Pour : 29**
Absent : 0 — **Contre : 0**
Pouvoirs : 3 — **Abstention : 0**

N°2026-10-89 : RH – EMPLOI NON PERMANENT : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à la petite crèche « Le Manège »

(dossier présenté en Commission des finances du 12/10/2026)

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : compléter l'équipe des agents de la crèche multi-accueil « Le Manège » ;

Il vous est proposé de créer à compter de la présente délibération, un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent social relevant de la catégorie hiérarchique C ou d'auxiliaire de puériculture de classe normale relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20261019-20261089-DE

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Il devra justifier des diplômes nécessaires aux grades correspondants.

La rémunération de l'agent correspondra au grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de créer** un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent social relevant de la catégorie hiérarchique C ou d'auxiliaire de puériculture de classe normale relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi sont inscrits au budget communal, notamment au chapitre 012 « Charges de personnel » ;
- **AUTORISE** Mme le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires relatives à ce dossier.

Le Secrétaire de séance

Nathalie VARVOU

Le Maire,

Mairie LE POINCONNET (Indre)

Danielle DUPRÉ-SÉGOT